Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_37-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mercredi 15 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	4
Nombre de Conseillers présents	:	19
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	10 avril 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	20 avril 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LUTZ Maxime à Mme FERRET Marie-France, M. LEMOINE Pierre-Yves à M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude à Mme BUSNOUF Dominique, Mme MACE Laura à Mme CICI Rose-Anne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. DERVILLE Pascal

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_37-DE

2026-37 : Budget 2026 - tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur JASLET Nicolas

Monsieur JASLET expose au conseil municipal que les collectivités doivent pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure. Ces documents prennent notamment la forme d'un tableau des effectifs des emplois permanents.

Il y a lieu d'inscrire au budget 2026 le tableau des effectifs du personnel communal suivant :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes Au 01/01/2025	Nombre d'agents Au 01/01/2025	Nombre de postes Au 01/01/2026	Nombre d'agents Au 01/01/2026	Agent
Filière administrative						
Attaché principal territorial	Temps complet	1	1	1	0	1 vacant
Attaché territorial	Temps complet	1	0	1	1	1 agent
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	Temps complet	1	1	1	0	Vacant
Rédacteur territorial	Temps complet	1	0	1	1	1 agent
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps complet	2	2	2	1	1 agent 1 vacant
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Temps complet	2	0	1	0	1 vacant
Adjoint administratif territorial	Temps complet	2	2	3	3	3 agents
Filière technique						
Technicien territorial principal 1ère classe	Temps complet	1	0	1	0	Vacant
Technicien territorial principal 2ème classe	Temps complet	1	1	1	1	1 agent
Agent de maîtrise principal	Temps complet	3	3	3	1	1 agent 2 vacants
Agent de maîtrise	Temps complet	2	1	2	2	2 agents
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Temps complet	1	1	1	1	1 agent
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Temps non complet	2	1	2	1	1 agent 1 vacant
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Temps complet	3	3	3	3	3 agents
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Temps non complet	3	0	1	1	1 agent
Adjoint technique territorial	Temps complet	5	4	5	4	4 agents 1 vacant
Adjoint technique territorial	Temps non complet	5	5	5	2	2 agents 3 vacants

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260417-2026_37-DE

Grade	Temps de travail	Nombre de postes Au 01/01/2025	Nombre d'agents Au 01/01/2025	Nombre de postes Au 01/01/2026	Nombre d'agents Au 01/01/2026	Agent
Filière médico-sociale						
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	1	1	1	1	1 agent
Puéricultrice	Temps complet	1	1	1	1	1 agent
Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles	Temps non complet	3	3	3	3	3 agents
Filière sportive						
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	Temps non complet	1	1	1	1	1 agent
Filière police municipale						
Brigadier-chef principal	Temps complet	1	1	1	1	1 agent
Filière animation						
Adjoint territorial d'animation ppal 1ère classe	Temps complet	1	1	1	1	1 agent
Filière culturelle						
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Temps complet	1	0	1	0	Vacant
Adjoint du patrimoine	Temps complet	1	0	1	1	1 agent
TOTAL		46	31	44	31	

Vu le code général de la fonction publique (CGFP) entré en vigueur au 1er mars 2022,
Vu l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter

- Le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

De dire

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET